

**RÉPUBLIQUE
FRANCAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM**

DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE

Séance du 22 Mai 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-deux mai

A 9h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol-sur-Loire sous la présidence de Monsieur Gilles KACZMAREK

Présents : Florian CHAPUIS, Jocelyne DUPLAIN, Daniel MAISONNIAL, Eric DUBOUCHET, Arthur LIOGIER, Jean-Pierre SABATIER, François JOLY, Bernard SOUVIGNET, David SALQUE PRADIER, Daniel DURIEUX (suppléant), Emmanuel SALGADO, Bernard BOURGIE, Jean-Michel POINAS, Jean-Luc BORIE, Jean Paul BRINGER, Michel CHAPUIS, Yves COLOMB, Laurent DUPLOMB, Frédéric GIMBERT, Karen JOUVHOMME, Gilles KACZMAREK, Franck MARTEL.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :
Jean Jacques LASHERMES pouvoir à Jean-Pierre SABATIER

Absent excusé :
Denis THOUMY

Nombre Membres

En exercice : **23**

Présents :

21 Titulaires

1 Suppléants

Pouvoir :

1

Votants :

23 Pour

0 Contre

0 Abstentions

Date de la convocation :

13 mai 2026

Délibération n°

2026.05.29

ELECTION DES MEMBRES DE LA CAO

Monsieur le Président rappelle que conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du CGCT, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est composée par le Président de cet établissement et un nombre de membres égal à celui prévu pour la composition de la commission de la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé, élus en son sein, par l'assemblée délibérante du syndicat.

En conséquence, la composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) sera identique à celle prévue pour une commune de plus de 3 500 habitants et plus.

Selon les articles L 1414-2 et L 1411-5 du CGCT, la CAO pour le SYMPTTOM est composée du Président et de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants. A l'exception du Président, les membres de la CAO sont élus au scrutin de liste.

Le Président demande la candidature de listes pour l'élection.

Une liste candidate se présente dont les membres sont :

En sus du Président du SYMPTTOM : Président de la commission d'appel d'offres

- en qualité de délégués titulaires :

CHAPUIS Florian

THOUMY Denis

GIMBERT Frédéric

DUBOUCHET Éric

SOUVIGNET Bernard

- en qualité de délégués suppléants :

SABATIER Jean-Pierre

BOURGIE Bernard

MAISONNIAL Daniel

MARTEL Franck

SALGADO Emmanuel

Selon l'article L 2121-21 du CGCT, l'élection se réalise au scrutin secret sauf accord unanime contraire.

Le Comité syndical décide à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

Les résultats du vote sont les suivants : unanimité pour l'élection de cette liste (23 voix pour, 0 contre et 0 abstention).

Eu égard à l'exposé ci-avant énoncé,

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

- PREND ACTE de la démission des membres de la CAO actuelle.

- Sont élus à l'unanimité (23 voix pour, 0 contre et 0 abstention) en qualité de membres de la Commission d'Appel d'Offre en sus de Monsieur le Président :

- en qualité de délégués titulaires :

CHAPUIS Florian

THOUMY Denis

GIMBERT Frédéric

DUBOUCHET Éric

SOUVIGNET Bernard

- en qualité de délégués suppléants :

SABATIER Jean-Pierre

BOURGIE Bernard

MAISONNIAL Daniel

MARTEL Franck

SALGADO Emmanuel

- DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Président pour veiller à l'exécution des présentes dispositions.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
Le Président

SYMPTTOM
Gilles KACZMAREK
26, Rue des Moletons / Bât. La Tour d'Étoile
43120 MONISTROL SUR LOIRE
04 71 75 50 57